

NAVETTE SENIORS

PRESENTATION

Le CCAS Maison des Aînés propose un service d'accompagnement véhiculé (4 places) à destination des personnes âgées étant sans solution de transport pour leurs déplacements sur la commune.

Ce service à dimension sociale contribue au maintien à domicile, à la prévention de l'isolement et de la perte d'autonomie et facilite l'accès aux démarches dans les services publics.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne résidant sur la commune de manière stable et permanente répondant aux critères suivants :

- Être âgée de 65 ans ou plus
- Être autonome dans les actes de la vie courante
- Être sans solution pour se déplacer : sans permis de conduire ou ne possédant pas de véhicule personnel ou ne pouvant plus conduire ou sans aidants familiaux/professionnels ou en précarité financière

Pour les couples, la condition d'âge est requise pour au moins un-e des deux conjoints-tes.

Aucune dérogation possible pour les autres critères

CONDITIONS et MODALITES D'ADMISSION

L'admission est validée après évaluation complète de la situation

Contactez le CCAS Maison des Aînés pour un rendez-vous téléphonique, messagerie ou visite à domicile

Présenter les pièces justificatives :

- Pièce d'identité
- Justificatif de résidence principale
- Coordonnées des personnes à prévenir en cas de besoin

En cas d'accord, l'admission est valable sur une durée de 3 ans sauf changement de situation du bénéficiaire

L'admission démarre dès réception de la présente fiche prestation « Navette seniors » datée et signée par le bénéficiaire, et prend fin à sa demande ou en cas de changement définitif de sa situation. En cas de perte d'autonomie importante, le CCAS Maison des aînés pourra suspendre l'admission.

Tout refus d'admission sera motivé par courrier du CCAS

Le véhicule utilisé n'étant pas équipé pour accueillir des personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant) ou fortement handicapées (déambulateur), le service est destiné aux personnes n'ayant besoin que d'une aide légère à l'accompagnement. Si besoin, la liste des professionnels pourra être remise afin de proposer une solution plus adaptée au demandeur.

Annulation – modification – absence

Pour modifier ou annuler toute réservation, le bénéficiaire doit prévenir 24 heures à l'avance le CCAS Maison des Aînés. Au-delà de 2 annulations non averties, l'accès au service sera suspendu

Respect / comportement / impayés

Le règlement intérieur du CCAS Maison des aînés s'applique aux utilisateurs du service de la navette seniors

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service de navette

La navette permet de se rendre gratuitement depuis son domicile sur la commune :

➤ **sans réservation :**

- À la Maison des ainés (restauration et activités)

➤ **Sur réservation 48 heures à l'avance :**

- Dans tous commerces
- Dans les services publics ou privés (démarches administratives)
- Dans les cabinets/établissements médicaux ou paramédicaux

Avec un retour possible au domicile

HORAIRES du lundi au vendredi :

➤ **Maison des Ainés :**

- Restaurant : 11h00 - 12h00 / 13h15 - 14h00
- Activités : 13h30 - 14h00 / 16h30 - 17h00

➤ **Santé/Services publics/Tous commerces/ Structures privées ou associatives :**

- 09h00 - 11h00 / 14h00 - 16h30

Le service Navette ne fonctionne pas les jours fériés.

Ces créneaux pourront être modifiées pour permettre l'accès aux animations seniors hors Maison des Ainés (repas des ainés, semaine bleue...) et en période d'élections.

La présence des bénéficiaires à leur domicile est exigée au moment du passage de la navette.

Déroulement

La navette prend en charge le bénéficiaire depuis le seuil de son domicile jusqu'au seuil du lieu desservi. L'agent « Navette » peut éventuellement accompagner le bénéficiaire jusqu'aux espaces d'attente des lieux desservis. Il n'est pas tenu d'attendre le retour du bénéficiaire

Le service Navette n'assure pas un transport individuel dans la mesure où il transporte plusieurs usagers vers un même lieu ou sur un parcours commun comportant plusieurs points d'arrêt.

L'agent du service tiendra un carnet de bord d'utilisation à chaque montée dans le véhicule.

Les usagers de la navette bénéficient à l'occasion du déplacement de la diffusion d'informations et documentations des actualités CCAS.

Réservation

Demande par téléphone auprès de l'agent « Navette » au 06 62 76 21 46 qui validera la réservation

Sans confirmation de réservation, aucune utilisation ne sera possible

Les réservations seront validées en fonction du nombre de places disponibles et de l'organisation du service,

CONTACT

CCAS Maison des Ainés : 04 75 96 60 51 / maisondesaines@mairie-sp3c.fr / 20 Bd St Vincent
26130 St Paul-3-Châteaux

www.ville-saintpaultroischateaux.fr